

DEPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20250915-23-DE
Reçu le 19/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 septembre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION :** 08/09/2025
- ❖ **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, COUDERC Véronique, LEYMARIE Anne-Marie, SOULAYRES Mathieu.
- ❖ **Etaient excusés ou absents :** DESPRATS Patricia.
- ❖ **Procurations :**
- ❖ **Secrétaire de séance :** GASTAL Gwladys

Objet : D.M N°1 – BUDGET 2025- SERVICE DE L'EAU POTABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	66111	Intérêts des emprunts	2 000

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6068	Autres matières et fournitures	- 500
011	61521	Bâtiments publics	- 1 500

Marc GASTAL,
le Maire

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télerecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>